



Département des procédures de validation des diplômes étrangers Validation des diplômes professionnels étrangers (hors enseignants)

Comment puis-je contacter le bureau de validation des certificats ?

1. Par e-mail : zeugnisanerkennung@rlsb-lq.niedersachsen.de
2. Par courrier: RLSB Lüneburg
Dez. Z, Fachbereich Anerkennungsverfahren
Postfach 21 20
D -21311 Lüneburg
3. Par téléphone: 00 49 4131 15-2626
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Vendredi de 9h à 12h.

Comment faire une demande ?

Veillez remplir le formulaire de requête et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée, accompagné des documents qui y sont mentionnés.

Vous trouverez les formulaires de requête ici:

<https://anerkennung.bip-nds.de>

Vous pouvez également soumettre la demande en ligne.

Vous pouvez trouver le lien vers le portail d'application sur notre site Web.

Qui peut déposer une requête ?

Vous pouvez postuler si

- ... vous avez obtenu un diplôme d'enseignant à l'étranger et
- ... vous souhaitez travailler comme enseignant en Basse-Saxe.

Pourquoi une requête doit-elle être soumise ?

La profession d'enseignant est réglementée en Basse-Saxe. Cela signifie que les diplômes que vous avez obtenus à l'étranger doivent être équivalents au diplôme d'enseignement allemand.

Quelles sont les conditions de validation ?

Pour que la qualification professionnelle obtenue à l'étranger soit validée, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Votre formation vous permet d'exercer la profession d'enseignant dans le pays de formation **et**
2. il n'y a pas de différences significatives entre la qualification obtenue dans le pays de formation et la formation en Basse-Saxe.

En Basse-Saxe, la qualification d'enseignant pour les différents postes d'enseignement dans les écoles publiques s'obtient par un diplôme de master (Master of Education) dans au moins deux matières et par un stage préparatoire (stage professionnel, 18 mois) sanctionné par un examen d'État.

Quel est le délai de traitement ?

Une fois tous les documents réunis, environ 3 à 4 mois.

Combien coûte la délivrance d'un certificat ?

L'évaluation de vos qualifications et la détermination d'éventuelles mesures compensatoires coûtent de 150 à 250 €.

La validation de l'équivalence elle-même coûte à son tour environ 100 €.



Département des procédures de validation des diplômes étrangers Validation des diplômes professionnels étrangers (hors enseignants)

Est-il possible d'être exonéré des frais ?

Oui, cela est possible, par exemple, si vous percevez des allocations pour assurer votre subsistance ou si vous êtes engagé dans une année de volontariat social ou de service volontaire fédéral.

Veillez cocher la case correspondante dans la section 6 du formulaire de requête et nous adresser un **justificatif**.

Vous pourrez peut-être obtenir un soutien financier par le biais de la subvention de validation:

www.anererkennungszuschuss.de.